

QUELQUES RAPPELS...



Les inscriptions des enfants aux divers services périscolaires (Accueil Périscolaire, Restauration, Transport, ALSH) se font **obligatoirement** tous les ans auprès de la Mairie (service des affaires scolaires - tél : 05.57.97.18.11). Les divers dossiers sont téléchargeables sur le site de la ville : www.ville-bouliac.fr rubrique Enfance Jeunesse ou disponibles à l'accueil de la Mairie.

Date limite d'inscription : le 14 août 2015.

Lors de sa 1^{ère} inscription à l'école, votre enfant reçoit un badge personnel qui lui permettra de s'inscrire quotidiennement aux principaux services proposés : restauration et accueil périscolaire notamment. **Il devra ainsi « se badger » et « débadger » régulièrement à divers moment de la journée.** Des animateurs et/ou personnels municipaux seront présents pour le guider. Cela nous permettra ainsi de vous établir une facture correspondant aux prestations utilisées.



↳ Tarifs de restauration scolaire année 2015 /2016 (*)

Tranches QF	Tarifs maternelle	Tarifs primaire	Tarifs ALSH / Vacances sportives y compris gouter
Quotient familial ≤ 500	1.90 €	2.05 €	2.30 €
501 ≤ Quotient familial ≤ 1200	2.30 €	2.45 €	2.70 €
Quotient familial ≥ 1201	2.60 €	2.75 €	3.00 €

(*) Joindre obligatoire dernier avis d'imposition avec QF ; à défaut, facturation sur la base du tarif le plus élevé.

↳ Tarifs de transport scolaire année 2015 /2016 (**)



Tranches QF	Tarifs maternelle / primaire	Tarifs collèges
Quotient familial ≤ 500	10.00 € / an	112.00 € / an
501 ≤ Quotient familial ≤ 1200	35.00 € / an	147.00 € / an
Quotient familial ≥ 1201	75.00 € / an	187.00 € / an

(**) Joindre obligatoire dernier avis d'imposition avec QF ; à défaut, facturation sur la base du tarif le plus élevé.

Des réductions seront accordées en cas de fratrie : - 20 % pour 2 enfants prenant le bus, - 30 % pour 3 et plus.

Seuls les collèges publics de rattachement sont desservis (N. Mandela & G. Rayet).

Les familles auront la possibilité d'être mensualisées.

↳ Tarifs de l'Accueil Périscolaire (APS) année 2015 /2016

- Du lundi au vendredi, de 7h00 à 8h20 (forfait) :

Taux d'effort de 0,025% appliqué au quotient familial du foyer. 0,035 % pour les familles « hors commune ».

- Gratuité le mercredi entre 10h30 et 12h00

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h00 à 19h00 (tarif horaire) :

Taux d'effort de 0,063% appliqué au quotient familial du foyer. 0,073 % pour les familles « hors commune ».

Toute nouvelle heure commencée étant due.

- Remarques :

Existence de prix planchers et plafonds :

- 0,10 € < périscolaire matin > 0,60 €
- 0,45 €/heure < périscolaire après-midi > 1,15 €/heure

Abattements :

- -20% pour un deuxième enfant, -10% par enfant supplémentaire



↳ Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) année 2015 /2016

- Ecole maternelle, le mercredi de 11h30 à 18h30 (forfait) :

Taux d'effort de 1 % appliqué au quotient familial du foyer, auquel il convient d'ajouter 2 € pour les familles « hors commune ».

- Ecole primaire, le mercredi de 10h30 à 18h30 (forfait) :

Taux d'effort de 1 % appliqué au quotient familial du foyer, auquel il convient d'ajouter 2 € pour les familles « hors commune ».

- Remarques :

Existence de prix planchers et plafonds :

- Tarif minimum 3 € / enfant ; Tarif maximum 13 € / enfant

Abattements :

- -20% pour un deuxième enfant ; -10% par enfant supplémentaire

Vous trouverez le détail des différentes activités, programmes et horaires de la rentrée 2015 /2016 sur le prochain magazine « Vivre à Bouliac ».

